

Monsieur le Président

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n° 14/89 prorogeant la durée du mandat des Conseils municipaux et des Conseils ruraux.

La parole est à Monsieur Mékhessine CAMARA, Rapporteur de la Commission de la Législation, de la Justice, de l'Administration générale et du Règlement intérieur.

Monsieur Mékhessine CAMARA

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes Chers Collègues,

La Commission de la Législation, de la Justice, de l'Administration générale et du Règlement intérieur, présidée par le député Abdoulaye NIANG, s'est réunie le lundi 19 juin 1989, à l'effet d'examiner le projet de loi n° 14/89 prorogeant la durée du mandat des conseils municipaux et des conseils ruraux.

Le gouvernement était représenté par Monsieur André SONKO, Ministre de l'Intérieur.

Abordant l'exposé des motifs, le Ministre a tenu à rappeler, à votre Commission, que les articles L 170 et L 184 du Code électoral prévoient que les conseillers municipaux et les conseillers ruraux sont élus ou désignés pour cinq ans.

Le dernier renouvellement général des conseils municipaux et des conseils ruraux ayant eu lieu le 25 novembre 1984, l'ensemble de ces collectivités décentralisées, poursuit le Ministre, devrait donc être renouvelé avant le 25 novembre 1989.

Cependant, compte tenu du fait que d'une part, les résultats du recensement général de la population opéré en 1988 ne sont pas encore connus et que, d'autre part, la révision exceptionnelle des listes électorales, en 1990, ayant pour fondement objectif les dits résultats, il a paru donc nécessaire de repousser, d'un an, les prochaines échéances électorales, en prorogeant le mandat des actuels conseillers municipaux et ruraux.

Il s'y ajoute que ce délai supplémentaire permettrait, au gouvernement, de se donner le temps nécessaire pour une mise à jour parfaite du fichier électoral.

A la suite de l'exposé des motifs, vos Commissaires ont fait au Ministre, certaines suggestions relatives à la toilette du Code de L'Administration communale, à la création de quartiers nouveaux dans les communes, au souhait des communes chefs-lieux de région d'être régies par le droit commun.

Le Ministre a fait observer, à vos Commissaires, que l'Association des Maires avait déposé un mémorandum évoquant l'ensemble des problèmes soulevés. De ce point de vue, il suggère la constitution d'un groupe de travail qui se pencherait sur ces problèmes, en vue de proposer, au Chef de l'Etat, des solutions répondant à l'attente des élus.

S'agissant de l'organisation administrative des grandes villes comme Dakar, Pikine, Rufisque, etc, le Ministre attend, de la part des élus, des propositions qui seront examinées au Ministère de l'Intérieur.

Vos Commissaires ont également posé, au Ministre, des questions ayant trait à la limite territoriale entre certaines communes et communautés rurales, aux mouvements des électeurs obligés de parcourir de longues distances pour accomplir leur droit de vote, en particulier, à Linguère-département, à la représentation de l'opposition au sein des collectivités décentralisées et, enfin, au recensement des rapatriés de Mauritanie.

En réponse aux questions, le Ministre souhaite qu'en matière de limite territoriale entre collectivités décentralisées, des cas précis lui soient signalés, afin qu'une mission d'aménagement du territoire, en rapport avec les gouverneurs et préfets, puissent aider à la résolution de ces problèmes.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées par les électeurs du département de Linguère, le Ministre promet d'examiner, au plan technique, ces difficultés et d'envisager, avec le service informatique, les solutions les plus appropriées.

Quant à la représentation de l'opposition au sein des collectivités décentralisées, le Ministre a tenu à préciser que le système proportionnel n'est pas envisagé pour les élections municipales et rurales ; toutefois, a-t-il indiqué, il n'est pas

exclu que l'évolution permette une innovation dans ce sens.

Répondant à la question relative à la nécessité d'assurer la formation accrue des élus locaux, le Ministre partage largement ce point de vue. C'est ainsi que grâce aux crédits inscrits dans son budget et avec l'appui des organismes internationaux, des séminaires de formation, auxquels pourront prendre part les élus locaux seront organisés par l'administration.

Au demeurant, le Ministre devait préciser que les Sénégalais rentrés de Mauritanie, pourront être recensés au lieu de leur résidence, au moment de la révision exceptionnelle des listes électorales. Des instructions, a ajouté le Ministre, ont été données pour la reconstitution des pièces des rapatriés.

X

X X

Satisfaits des réponses du Ministre, vos Commissaires ont adopté, à l'unanimité, le présent projet de loi et vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève de votre part aucune objection.

M. LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

Monsieur le Ministre, avez-vous des observations à faire sur ce rapport ?

M. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

Je vous remercie Monsieur le Président, j'ai une seule observation. En commission, plusieurs commentaires avaient été faits sur l'exposé des motifs initial, c'est ainsi que nous l'avons repris et soumis à vos services pour tenir compte des observations qui avaient été formulées.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie.

Monsieur le rapporteur ?

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de ce rapport.

Quels sont ceux qui demandent à intervenir ?

Monsieur Momar LO, vous avez la parole.

Monsieur Momar LO

---

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord donner mon approbation par rapport à ce délai supplémentaire qui est accordé en ce qui concerne les prochaines élections municipales et rurales. Cependant, Monsieur le Ministre, j'estime que ce délai supplémentaire qui est accordé devrait être effectivement mis à profit. Mais à deux niveaux précis. Le premier concerne la participation effective des partis dans les renouvellements des listes électorales.

En effet, les partis politiques sont impliqués par l'administration mais une implication plus théorique que pratique. Car en fait il y a des commissions qui sont créées et au sein desquelles il existe les représentants des parties politiques. Mais le plus souvent, les commissions ou les sous-préfets, à travers leurs agents, déplacent les commissions quelquefois sans les représentants des partis politiques. Or la révision des listes électorales concerne l'administration mais aussi et essentiellement les partis politiques. Et si j'évoque la question, c'est parce que souvent nous avons constaté qu'il y a des erreurs énormes qui sont commises à ce niveau et ne sont pas rectifiées justement parce que ces représentants des partis politiques ne font pas partie de la délégation pour des raisons de logistique dit-on. Le plus souvent on dit "vous êtes 17 partis, on ne peut pas vous transporter. Débrouillez-vous pour vous rendre aux lieux de recensement". Effectivement c'est ce qui se dit. Et je pense que ce n'est pas une bonne chose. Une commission est une commission, il y a un budget qui est mis à la disposition des spis-préfets pour faire ce travail précis. Je crois que ce budget doit être surveillé, contrôlé et même mieux, mis à profit au niveau de la commission, parce qu'en fait les erreurs qui sont commises par l'administration sur ce plan très précis, se répercutent justement sur le résultat obtenu par le parti socialiste qui est majoritaire. Car en fait, chaque fois que les commissions font un travail qui pose des problèmes soit c'est parce que l'identification est mal faite, ou alors la ventilation des cartes, nous perdons une bonne partie de nos électeurs. C'est pourquoi, sur ce plan très précis Monsieur le Ministre, nous attirons votre attention et ce que je dis n'est pas une allégation, mais un vécu quotidien pratique.

Donc, nous demandons à ce que les partis politiques qui sont représentés au sein des commissions, le soient effectivement et se déplacent en même temps que la commission administrative dirigée par le secrétaire administratif de la sous-préfecture. La seconde mise à profit devrait consister en une meilleure répartition géographique des lieux de vote pour réduire les distances à parcourir. Effectivement, il a été évoqué le cas de Linguère-département, parce que c'est un exemple, mais il y a aussi que dans certaines autres localités, il y a des distances importantes qui sont parcourues par les électeurs. Je me rappelle, il y a trois ou quatre ans, j'avais fait des propositions personnellement au nom du département de Louga pour un réaménagement interne du bureau de vote. Je ne dis pas forcément une augmentation du nombre, mais un réaménagement. Malheureusement, les dispositions qui étaient prises l'ont été seulement par les sous-préfets et quelquefois sans la participation des partis politiques. Je considère que là aussi, il y a un manquement à corriger et j'invite Monsieur le Ministre et ses collaborateurs techniques, à veiller à ce que la question soit sérieusement étudiée par les représentants des partis politiques, qui en fait, sont suffisamment bien concernés par ce problème.

Voilà, Monsieur le Ministre, les deux questions que je voudrais évoquer et j'insiste beaucoup là-dessus parce que ce sont des faits que nous avons vécus personnellement et contre lesquels nous nous élevons.

Merci.

M. Le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue, le Président Ousmane NGOM.

M. Ousmane NGOM

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers collègues,

Le projet de loi que nous devons examiner aujourd'hui concernant la prorogation du mandat des conseils municipaux et ruraux est le prototype ce qu'on peut appeler une loi de circonstance ou une loi partisane car les motifs qui y sont invoqués

des motifs qui avait été présenté avec le projet de loi, il y a plusieurs mois, a été, j'allais dire, subrepticement changé ce matin. Nous venons de recevoir, en pleine séance, un autre alors que la commission a déjà siégé le 19, et on nous demande aujourd'hui d'examiner cette loi sur la base de ce dernier. Et on constate un grand changement par rapport aux deux exposés des motifs.

Le premier parlait de réforme du code électoral, de volonté d'approfondissement de la démocratie, etc., tandis que, l'actuel évacue, oublie ces problèmes et se contente simplement de dire que le fichier électoral n'est pas à jour et c'est pourquoi qu'on nous propose de proroger ce mandat d'un an. Mais pourquoi n'évoquerions-nous pas la crise sénégal-mauritanienne comme exposé des motifs pour proroger d'un an ? Pourquoi, Mesdames, Messieurs les députés, puisque le fichier électoral n'est pas à jour, on n'évoquerait pas ou on ne prorogerait pas le mandat des députés à la fin de la législature, parce qu'en ce moment-là également il ne le sera pas ?

Et pourquoi encore ne ferait-on pas du mandat présidentiel un mandat à vie parce que le fichier électoral ne sera jamais à jour ? A ce rythme là Messieurs, on n'en finira jamais. Donc il est temps Messieurs d'arrêter, à force de vider les principes par des dérogations partisans, nous risquons de vider toute la substance de notre constitution et des lois qui régissent le pays et qui sont déjà si éprouvées.

Les motifs réels de la loi qui nous est présenté aujourd'hui, je vais vous les indiquer parce qu'ils ne vous sont pas exposés mes chers collègues. La vérité est que le P.S. ne fonctionne que par procuration depuis son congrès des 4 et 5 mars. Il est actuellement en jachère pour ne pas dire qu'il est atteint de ménopause et les motifs réels sont qu'aujourd'hui, il y a une croisade du P.S. qui est engagée à la recherche du terrain perdu et des militants introuvables. Et cette croisade ne finira qu'au début du premier trimestre de 1990.

Ces motifs on les trouve ici dans le journal "le Soleil" qui rend compte du congrès du P.S. Vous verrez parfaitement que cette croisade va se poursuivre jusqu'en 1990, ses étapes sont là. Voilà ce qui vous amène aujourd'hui à nous proposer la prorogation du mandat des conseillers municipaux parce que vous pensez qu'au bout de ce délai d'un an, le P.S. renaîtra de ses cendres c'est votre espoir. Alors Mesdames, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs les députés, je crois qu'il faut cesser d'utiliser les institutions pour régler des questions partisans. Les institutions appar'

à l'ensemble de la Nation sénégalaise et lorsque le P.S. est en difficultés il ne doit pas recourir à elles pour les régler. Il faut que le P.S. soit fair play comme en matière de sport. Aujourd'hui il n'est pas prêt, il se sent en difficultés donc il n'a qu'à déclarer forfait, et laisser les autres partis politiques présenter et faire passer leurs listes ainsi, on respecterait la volonté populaire. Mais vraiment je trouve, même à la limite, indécent d'utiliser les institutions parce que simplement on ne se sent pas aujourd'hui en mesure de se présenter devant le suffrage universel. C'est pourquoi Monsieur le Président, nous ne pouvons pas voter cette loi qui nous est présentée.

Monsieur le Président

---

Je donne la parole à notre collègue Laye Diop DIATTA.

Monsieur Laye Diop DIATTA :

---

Merci Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,

J'aurais pu renoncer à la parole après le Président Ousmane NGOM, mais je voudrais tout simplement pour ne pas répéter ce qu'il vient de dire. Evidemment nous savons dans quelles conditions ces conseils de 1984 ont été élus. Et nous pensons également que réellement, on va porter un coup aux citoyens, au peuple, même si ce n'est pas général, mais de certaines localités de ce report. Car il y a des localités, des zones où vraiment les gens sont pressés en tout cas de pouvoir renouveler leur conseil. Donc je voudrais simplement dire, puisque la majorité va enfin voter, qu'elle est mécanique, elle est obligée de le faire peut-être. Il faudrait après ce vote que réellement, ce rapport puisse être bénéfique. Tout à l'heure, le collègue LO l'a souligné, moi je ne sais même pas pourquoi on a créé des commissions de recensement parce que pratiquement, elles ne fonctionnent pas. Vous allez dans les localités, le Président de la commission n'a même pas le moyen de se déplacer. Ou il a sa moto, et ne peut prendre personne ou alors lui-même, sciemment, donne un calendrier qu'il ne respecte pas du tout. C'est vraiment grave. On voit dans les villages des gens qui attendent la convocation qui n'arrive jamais ou qui arrive le lendemain, et ils reçoivent parallèlement, des délices que le Président refuse aux autres. Je pense que c'est extrêmement grave, parce que pendant le recensement on ne peut pas connaître qui va voter pour qui. Je pense qu'il faut permettre aux citoyens de

s'inscrire. Ils sont libres de voter pour qui ils veulent mais c'est un devoir que de laisser s'inscrire. Or on le fait sciemment dans les villages où ils pensent, qu'en majorité, ils sont tous contestataires ou pour l'opposition on refuse systématiquement de les recevoir. Ce n'est pas normal.

Je pense donc M. le Ministre que vous prendrez vos dispositions pour qu'à l'avenir, on puisse permettre à ces citoyens de s'inscrire parce qu'ils ne sont pas militants en le faisant. Ils sont citoyens et doivent donc voter au moment voulu, et à eux de choisir pour qui ils veulent voter. Je pense donc que je suis d'accord avec le collègue LO qu'il faut associer les partis, bien motivés peuvent trouver le président de la commission là où il se trouve, avec leur bicyclette. Malheureusement, il donne délibérément de faux rendez-vous. Les gens rassemblent des citoyens mais ne se présentent jamais. Il se présentera avec un autre calendrier qui n'est pas officiel pour recenser les gens qu'il veut. Donc, je pense que cette fois-ci, vous allez prendre des dispositions pour permettre aux citoyens de s'inscrire et de pouvoir voter.

Monsieur le Président

---

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Abdoulaye FAYE.

M. ABDOULAYE FAYE

---

Je vous remercie M. le Président.

M. le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers collègues,

Le projet de loi 14/89 prorogeant la durée du mandat des conseillers municipaux et ruraux soulève beaucoup d'objections déjà de la part des populations. Il introduit cette proposition au moment où les populations des communes et des communautés rurales sont fatiguées de la gestion des Maires P.S. Ces populations pour lesquelles notre institution prétend légiférer déclare le projet de loi 14/89 projet de loi célérat.

Ces populations, au-delà du rejet de ce dernier, s'interrogent sur la nature véritable des rapports qui existent entre les institutions de notre pays et le parti socialiste au pouvoir. Quand M. le Ministre, M. le Président, dans un système multipartisane comme le nôtre, un parti connaît des remous, des contradictions nécessaires du reste, je dis que cela se conçoit

parfaitement. C'est même souhaitable. Mais que ces contradictions soient si aiguës au point de se répercuter négativement sur le fonctionnement des institutions en bloquant celui de l'Assemblée nationale comme nous l'avons connu il y a un an, est inadmissible. Et aujourd'hui, l'exécutif et le législatif sont systématiquement à la remorque du parti socialiste comme le Président Ousmane NGOM l'a si bien démontré.

Voilà qui est tout simplement inadmissible. Comme l'a dit le Président NGOM le Parti Socialiste objectivement est inexistant. En tout cas en tant que formation politique, il n'existe qu'à partir de médias d'Etat, "Soleil", Radio, Télévision mais pas concrètement sur le terrain.

Mais ce projet de loi également s'oppose à la volonté des populations, des citoyens des communes, qui sont fatigués de la gestion des maires P.S. Ceux-là ont donné le meilleur d'eux-mêmes aux maires P.S. et comme le disait l'autre, tout a dégénéré entre les mains de ces derniers. Les populations sont fatiguées aujourd'hui l'eau est une préoccupation majeure dans les mairies sous la gestion P.S., et les rues sont défectueuses. Dans les marchés qui devraient en contre-partie, recevoir autre chose de la gestion des maires P.S. les vendeurs sont fatigués.

Et c'est pour toutes ces raisons Monsieur le Président et chers Collègues, comme l'a demandé le Président NGOM, qu'il faut savoir partir. Car en sport mais surtout en politique, il faut savoir partir.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président

---

Je donne la parole à notre collègue Abdou MANE.

Monsieur Abdou MANE

---

Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur le Président,

Je prends la parole après le collègue Abdoulaye FAYE qui dit que tout a dégénéré entre les mains des Maires P.S. Je dis que c'est peut-être une note de nostalgie puisqu'avant lui, un député du PDS le seul à avoir été Maire dans l'histoire du PDS, avait perdu sa mairie et probablement nourri des ambitions de redevenir Maire.

A

.../58

Monsieur le Président, le Président NGOM a parlé des lois de circonstance et c'est lui-même qui a déposé sur la table de l'Assemblée nationale des propositions de lois dictées par des circonstances que le PDS a jugées valables. Je dis donc que toutes sont des lois de circonstance. En tenant compte de la vie nationale et d'un état de développement de la société, les lois et propositions de loi proposées par le PDS donc émanant d'un Parti, ne peuvent pas ne pas être partisans. Je pense à ce niveau là qu'il y a lieu de remodeler les discours. Toutes les lois obéissent à des circonstances et les circonstances sont réelles.

Il a parlé du fichier électoral, mais Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est l'opposition qui demandait sa refonte avant les prochaines élections. C'est toute l'opposition du pays qui le demandait. On a même attendu ici longtemps une révision, une renaissance, un recommencement total en ce qui concerne le fichier électoral. Mais c'est ce que le gouvernement est en train de faire, il veut remettre en place un fichier électoral tout à fait nouveau et performant, qui puisse servir de garant de la transparence démocratique pour les prochaines élections, Monsieur le Président, si on veut être juste, ce n'est pas le PS qui n'est pas prêt mais l'opposition qui se disloque.

C'est cela la réalité. On a parlé de ménopause, j'analyse le terme. La ménopause, c'est après une vie féconde et fertile, un repos. C'est un repos. après avoir enfanté, mais ceux qui n'ont rien enfanté, ceux qui n'ont jamais rien produit si ce n'est un livre, peu lu, mal lu ou non lu. J'estime qu'encore une fois, il faut juger de ce qui existe. Le P. S. est en train de faire une croisade, mais c'est une excellente chose. Le PDS est également en train d'en faire une, non plus à l'intérieur du territoire national parce que cela ne donne plus rien, mais à l'extérieur, dans des bureaux installés dans les pays européens. Je voudrais donc dire que si le PS a perdu du terrain, mais c'est vérifiable, il est en même temps en train de faire un recensement et il y a des queues de gens qui veulent se faire recenser. Cela ne me gêne pas, mais prouve que le PS vit et vit bien. Seulement en face de nous, il y a un parti qui ne vit plus, un Secrétaire général d'un parti qui ne se réunit plus, qui ne fait même plus de communiqué, comme il avait l'habitude de le faire tous les soirs sans qu'il y ait réunion.

On a parlé du PS qui veut renaître de ses cendres, moi je parlerai d'un parti qui est en flammes et qui a encore deux étapes à faire pour finir de s'enflammer, avoir des cendres et renaître de ces dernières.

Nous parlons également des matches de fair play, j'estime M. le Président, M. le Ministre, que c'est nous qui devons demander à nos amis d'être fair play. Les élections de 1988 sont passées, c'était un match qui a eu un vainqueur et un vaincu qui d'ailleurs continue à parler de ce match alors qu'il est terminé et qu'on s'achemine vers d'autres. Je voudrais vraiment qu'on fasse preuve de fair play pour qu'on puisse aller vers les prochaines élections avec l'espoir que les perdants se reconnaîtront.

Mon collègue Abdoulaye FAYE a parlé des mairies, de l'eau, des rues, des marchés mais il n'a évoqué là que des charges sociales des mairies or, l'eau sert aux militants PS et PDS à la fois. Et dans les comités d'assainissement ou ceux de gestion des bornes-fontaines, ceux que l'on voit et qui essaient d'aider les municipalités, ce sont les militants PS et non pas du PDS.

Je vous remercie M. le Président et mes chers collègues.

M. LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Balla Moussa DAFPE.

M. BALLA MOUSSA DAFPE

Merci M. le Président

M. le Ministre,

En réalité, M. le Président, j'allais renoncer à mon intervention car l'essentiel de ce que je voulais dire a été déjà très bien dit par le collègue Momar LO concernant les commentaires qu'il a fait au sujet du fonctionnement des commissions notamment en ce qui concerne les inscriptions sur les listes électorales. J'espère que le Ministre voudra bien tenir compte de ces observations, dans la révision prochaine de ces listes par les commissions qui doivent opérer en fonction de la présence des partis politiques. Et nous pouvons supposer par ailleurs que les inscriptions qui avaient été closes compte tenu des perspectives des élections qui devaient se situer en novembre 89 seront, à la faveur de ce report, reprises en tenant compte des doléances des partis politiques. J'allais renoncer à la parole également parce qu'entre temps, j'ai eu envie de faire quelques commentaires sur l'intervention de certains collègues, mais là également, le collègue Abdou MANE m'a devancé et je pense que comme il l'a si bien dit -pour le paraphraser-effectivement, le PS est en ménopause ce qui est normal. Après 40 années d'accouchement, je pense que toute personne humaine a droit à un certain repos. Les femmes en ménopause ne sont pas pour autant improductive, en tous cas comme il l'a si bien dit, c'est la stérilité plutôt qui est en réalité une tare et je pense que de cette dernière jamais le Parti Démocratique Sénégalais ne guérira. Car je pouvais penser que tous les partis politiques devraient pouvoir profiter de ce répit pour mieux s'organiser en vue des prochaines échéances. Je crois qu'il n'y a pas que le Parti Socialiste qui a besoin de s'organiser pour mieux prendre en charge les aspirations des populations sénégalaises. Nous sommes tous concernés mais je crains encore comme à l'accoutumée, que certains partis n'attendent le dernier moment pour renoncer à leurs responsabilités par l'abstention.

.../...

Voilà, Monsieur le Président, ce que m'inspire l'examen de ce projet de loi et je suis sûr qu'il va profiter à l'ensemble des partis sénégalais, dans le souci de mieux s'organiser pour mieux prendre en charge les préoccupations de nos populations, Quant à l'élection de telles ou telles personnes, à telles ou telles instances, l'essentiel est que tout le monde est conscient des responsabilités qui interpellent la nation entière.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

Je donne la parole à notre collègue El Hadji Moustapha NIANG.

ca  
EL HADJI MOUSTAPHA NIANG

Intervention en Ouoloff

(applaudissement)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mes chers collègues, j'ai arrêté la liste des orateurs. Je n'accepterai plus de bout de papier me demandant une inscription. C'est terminé.

Je donne la parole à notre collègue Khalifa SALL.

Vous êtes inscrit mais à partir de ce moment-là je dis que c'est terminé. Et je vous donne, si vous voulez, la liste de ceux qui n'ont pas encore parlé.

MONSIEUR KHALIFA SALL

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Mes chers collègues,

.../04

Je voudrais respectant la volonté du Président de l'Assemblée Nationale, Président de séance, dire que ce n'est pas le groupe du Parti Socialiste qui a commencé à être hors sujet et à dérailler. On a trouvé des raisons politiques à la proposition à notre auguste institution de ce projet de loi. Les députés du Parti Socialiste ne peuvent que répondre par des arguments politiques. Maintenant la vérité est dure, parfois, à avaler et je comprends que les amis de l'autre côté, n'ayant pas nos qualités, ne soient à même de supporter ces vérités qu'on leur dit. Je crois que tel est le problème.

Monsieur le Président, il a été dit ici tout à l'heure que les raisons profondes qui ont emmené le gouvernement à soumettre à notre assemblée ce projet de loi, sont guidées par la volonté de laisser au parti socialiste, parti en jachère, le temps de se refaire une nouvelle santé. Je crois que cet argument politicien ne mérite qu'une réponse positive. Je pense que si notre collègue avait compris ce qu'est un terrain en jachère, -peut-être qu'il voulait employer un argument beaucoup plus pernicieux, ou il voulait être méchant -il n'aurait pas dit que le PS était en jachère, parce qu'un terrain en jachère est utile, il est appelé à être mis en valeur. Donc le PS est une chose utile, nécessaire à ce pays.

Monsieur le Président, il a été ici employé des termes comme "indécent" et "scélérat". On a traité la loi de scélérate. Ce n'est pas nous qui l'avons dit. Et on nous a une fois ici appelés à être un peu plus corrects entre nous. Et c'est la raison pour laquelle, par rapport à votre appel, je ne suivrai pas cette voie et n'utiliserai pas le même ton. Mais, ce que je voulais dire, répondant à une seule intervention, c'est que si nos collègues avaient pris la peine d'aller en commissions, en intercommissions, ils comprendraient que l'exposé des motifs n'a pas été subrepticement introduit aujourd'hui. C'est un texte qui a été discuté par la commission qui a fait des propositions au gouvernement qui les a acceptées. Et conformément à cela, a produit un nouveau texte mais puisque les autres ne vont jamais en commission, il est normal qu'à chaque fois, ils soient déphasés. Donc il faut les comprendre et je crois qu'il n'est pas nécessaire de trop les charger parce qu'ils ont suffisamment de problème en ce moment.

Mais je voudrais, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, dire que ce projet de loi qui nous est soumis est un projet opportun. C'est un projet opportun parce qu'on a fait référence tout à l'heure à l'ancien texte de l'exposé des motifs qui expliquait les raisons pour lesquelles, il a été introduit. Je crois que tout sénégalais conscient, nationaliste, patriotique et par conséquent lucide, comprend la démarche du gouvernement actuellement. Il serait indécent et je reprends les termes, de faire des élections cette année dans notre pays et je crois que si on n'est pas guidé par des objectifs inavoués, on ne peut qu'accepter et approuver la démarche du gouvernement. Monsieur le Président, ce n'est pas le PS qui a besoin du report des élections ou de la prorogation du mandat des conseillers, mais le Sénégal. Car les circonstances que vit notre pays nous commandent actuellement de nous orienter vers d'autres objectifs plus prioritaires, excusez du terme, que de nous mettre à faire des élections, d'autant plus que, l'on nous l'a dit tout à l'heure, on pourrait évoquer les événements de Mauritanie. En le disant et en sortant le "Soleil", c'est une contradiction. Il faut savoir ce que l'on veut. Cette démarche du gouvernement n'est nullement dictée par les événements de Mauritanie qui sont récents. Mais c'est dans le cadre d'une démarche cohérente, conséquente que le Gouvernement a eu à prendre cette initiative. Et Monsieur le Président, si aujourd'hui l'on nous dit que l'on votera pas ce texte, nous comprenons, parce que de l'autre côté, on a des problèmes. Nous sommes un parti majeur et mûr qui évalue son action, fait sa critique et son auto-critique et qui, par rapport à ses analyses, définit de nouvelles démarches. Nous ne sommes pas une formation politique dirigée par un autocrate, un antidémocratique qui décide et fait à sa guise, n'accepte aucune contradiction, n'admet pas que l'on puisse lui dire la vérité et dirige donc sa formation politique comme sa maison. Nous, nous sommes une formation politique où tous les militant ont la possibilité de donner leur point de vue, où toutes les questions sont discutées et approuvées et c'est à ce moment-là que notre formation politique annule et fait des propositions à l'Assemblée Nationale. Les problèmes du P.S. ne perturbent jamais le fonctionnement de nos institutions. Je crois que c'est politicien que de vouloir nous faire ce reproche-<sup>12</sup> pense, Monsieur le Président, que ce projet de loi est opportun, nous le voterons parce que la situation de notre pays le commande et l'exige. C'est la raison pour laquelle je voudrais demander à

nos collègues de l'autre bord, de comprendre qu'il n'est pas décent de se désolidariser de cette démarche, et que les circonstances actuelles nous commandent de nous unir autour de ce projet afin que nous puissions proposer aux Sénégalais une nouvelle démarche.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

Je donne la parole à notre collègue Ousmane NDIAYE.

M. OUSMANE NDIAYE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,

Avant d'en venir à l'essentiel de mon intervention, je voudrais, Monsieur le Président, faire une petite observation de pure forme dans le rapport. Au premier paragraphe, on parle de durée du mandat des conseils municipaux, il faut dire conseillers municipaux et conseillers élus.

Ceci dit, Monsieur le Président, je voudrais ici partager le souci des commissaires en ce qui concerne la représentation de l'opposition au niveau des collectivités décentralisées. Certes, Monsieur le Ministre a dit que le système proportionnel n'était pas envisageable à l'heure actuelle, mais la porte n'était pas pour autant fermée. Je pense, Monsieur le Président, que nous ne pouvons pas avoir l'opposition au niveau de la représentation nationale et ne pas l'avoir au niveau des collectivités locales. Ces collectivités qui sont des pôles de développement mais aussi des socles de notre affirmation nationale, il faudrait, je pense, qu'il y ait un parallélisme dans l'effort. Et si l'opposition, dans sa globalité a demandé que le code électoral soit révisé, si aujourd'hui, ce qui nous réunit ici procède de ce même souci, je pense qu'on doit effectivement mettre à profit cette situation pour que l'opposition puisse être représentée puisqu'elle est significative au niveau des collectivités décentralisées.



Ceci dit, Monsieur le Président, il faut que nous soyons cohérents dans nos discours. Le collègue, Maire de MBour, a dit tout à l'heure, effectivement, que cette même opposition a déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale une proposition de loi tendant à la révision du code électoral. C'est cette même opposition qui, avant et après les élections, a continué à enfourcher ce cheval. C'est le leader de cette même opposition qui avait dit, qu'il ne prendrait part à aucune compétition électorale si le code n'avait pas été révisé. C'est de cela qu'il s'agit. Je ne peux pas comprendre qu'on veuille une chose et son contraire, qu'on essaie de trouver d'autres justifications. On a dit également ici que le PS n'existait plus.

On a attaqué les maires et il se trouve que nous en sommes mais en plus de cela, Monsieur le Président, ceux qui l'ont fait, se sont enorgueillis d'avoir créé une crise au niveau de la municipalité de Bakel. L'événement, ils ont été le fêter en France, à Paris et non pas à Bakel. C'est à s'interroger, je pense que s'ils se prévalent d'une certaine représentativité, l'événement à mon sens, devrait être fêté à Bakel et non ailleurs.

Je pense Monsieur le Président qu'il faut saluer la dynamique évolutive de nos institutions et du Parti parce que c'est de cela qu'il s'agit. Nous vivons une accélération de l'histoire et la survie aussi bien des partis que des institutions dépasse de notre capacité d'adaptation. C'est à cela que nous nous attelons tous les jours au sein de notre Parti comme de nos institutions. Ceux qui ne sont pas capables de dépression et d'évolution peuvent dire que leurs funérailles c'est pour bientôt. Il faut savoir s'adapter et on nous parle de non respect des institutions. Je crois, Monsieur le Président qu'il faudrait simplement balayer devant sa porte et quand on sait que le Chef de l'opposition qui se trouve être de surcroît député de cette auguste Assemblée, ne s'est jamais présenté ici, mais on ne peut dire qu'il y a un mépris affiché de l'institution. Dès lors, il nous semble réellement indécent qu'on puisse dire ici que le Parti Socialiste ne respecte pas les institutions alors que chacun sait quelle est l'attitude du leader du PDS dans ce domaine.

Je vous remercie Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie. Je donne la parole à notre collègue Samba Laobé FALL.

MONSIEUR SAMBA LAOBE FALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voudrais commencer par compléter un peu mon collègue Khalifa SALL qui a expliqué à nos collègues qui n'étaient pas en commission, les raisons pour lesquelles on nous a présenté ce matin un nouvel exposé des motifs, contrairement à ce que pense mon collègue Ousmane NGOM. L'exposé des motifs que le gouvernement nous avait initialement présenté comportait 3 éléments, les deux se retrouvent dans le nouvel exposé donc il manque un. L'élément omis c'est la référence au projet de loi portant révision du code électoral et ce que les membres de la commission ont dit au gouvernement.

Nous ne pouvons pas faire référence à celui-ci car il n'est pas encore voté à l'Assemblée Nationale. C'est donc simplement un problème de logique interne qui nous a poussés à demander au gouvernement de ne pas se référer à lui et de laisser les deux arguments qui font le poids pour pouvoir justifier le projet de loi qu'on nous présente.

Donc il n'y a aucune intention ou aucune chose à cacher pour présenter aujourd'hui un nouvel exposé des motifs. C'est simplement cette première mise au point que je voulais faire.

La deuxième est, un collègue l'a dit, qu'il y a quand même objectivement deux éléments importants : le fichier électoral, je crois que c'est Abdou MANE qui l'a dit. C'est toute l'opposition qui a réclamé sa révision. Et c'est tout de même une référence importante.

La deuxième, c'est le recensement général. Vous savez que les Maires, le nombre des conseillers municipaux, et celui des conseillers ruraux varie selon la population des lieux. Donc nous avons des communautés rurales qui ont 15 conseillers, d'autres 18 ou 21 et cela, en fonction des populations, au moment des élections.

Etant donné qu'on a entamé un recensement général en 88, il est bon qu'on ait les résultats définitifs de ce dernier pour savoir quelle communauté rurale doit passer de 15 conseillers à 21 ou de 15 à 18. Ceci est également un impératif. Donc ces deux raisons font que nous devons reculer d'un an ces élections municipales et rurales. Mais n'oublions pas que ce n'est pas la première fois qu'on procède à une telle prorogation. Au moment des dernières élections, les conseillers municipaux et ruraux étaient restés pendant 7 ans déjà et non 5 ans.

Enfin je voudrais terminer en répondant à mon ami FAYE qui est enseignant comme moi -qu'à l'école élémentaire nous enseignions les unités de mesures à nos élèves, celles de poids, et celles de capacités. Mais les partis politiques ont aussi les leurs. Ce sont les urnes. Quel est le parti fort ? Quel est le parti faible ? Seules les urnes doivent le dire. Et c'est à la Cour Suprême de proclamer les résultats. Voilà les mesures pour apprécier de la force ou de la vitalité d'un parti. Ce ne sont ni les déclarations écrites, ni les déclarations orales. Nous vous donnons rendez-vous aux prochaines échéances, aux résultats des urnes, pour savoir quel est le parti fort et le parti faible.

(Applaudissement P.S.).

MONSIEUR LE PRESIDENT

-----  
Je donne la parole à notre collègue Boubacar SALL.

MONSIEUR BOUBACAR SALL

-----

(Intervention en ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

-----

Je donne la parole à notre collègue Abdoulaye NIANG.

MONSIEUR ABDOULAYE NIANG

-----

Merci Monsieur le Président.

J'allais demander la parole en tant que Président de commission pour apporter des précisions à ceux qui n'avaient pas assisté aux travaux - mais cela a été fait magistralement par les collègues qui m'ont précédé.

Néanmoins, je vais y revenir. On a parlé d'un exposé des motifs distribué ce matin et sur la base duquel on nous demande de voter une loi. Je pense que rien que la maîtrise de nos procédures aurait dû empêcher notre collègue de tenir un tel langage. Car ce n'est pas en séance plénière que l'Assemblée examine directement un exposé des motifs et une loi. C'est d'abord la commission compétente qui est saisie, sur la base d'un texte et d'un exposé des motifs. Mais ce que vous oubliez mon cher collègue, c'est que nous sommes en session extraordinaire et que l'ordre du jour de celle-ci est fixé dans un décret. Or ce dernier ne prévoit pas la question du code électoral, ce qui doit donc nous empêcher tous d'évoquer celle-ci. C'est, pour cette raison qu'en commission, les collègues ont plutôt axé leurs interventions sur les raisons qui peuvent motiver le report des élections. Nous avons d'ailleurs proposé à Monsieur le Ministre de débattre les conclusions de la commission car nous avons trouvé les motivations qu'il fallait pour que le projet de loi puisse être défendu en séance plénière sans nous référer au code électoral.

Et si Monsieur le Ministre, on avait fait cela, je suis persuadé que vous auriez parlé de la référence à ce code électoral qui n'est pas discuté parce que simplement vous n'étiez pas en commission. C'est pour vous éviter ces erreurs que le Ministre a fait un texte qui est issu de la Commission et qui vous met à l'aise. Les motivations qui sont dans les exposés des motifs sont celles-là qui doivent s'adapter au texte qui

nous est proposé. Ensuite je pense que ce n'est pas la peine d'insister davantage bien que le recensement soit un phénomène important dans la vie d'une nation. Nous l'avons fait et je pense qu'il est absolument nécessaire que ce recensement soit exploité et que conformément à certaines dispositions du code électoral, que les effectifs des conseillers municipaux et des conseillers ruraux soient adaptés à la réalité. Je crois qu'un gouvernement responsable ne peut actuellement, après un recensement qui est en train d'être exploité, élire pour 5 ans, des conseils municipaux dont les effectifs ne refléteraient pas la réalité des populations. Je pense qu'être responsable, c'est faire en sorte que le nombre de conseils municipaux reflète le nombre des populations. Je crois que c'est de la responsabilité, cela aurait dû suffire pour proroger le mandat des conseils municipaux et ruraux. Ensuite il y a le fichier électoral, à partir du moment où il y a eu des sénégalais qui sont venus à la majorité depuis les dernières élections, mais aussi le recensement qui a pris en compte des sénégalais qui n'étaient pas en place lors de celles-ci. Je pense qu'il est important d'adapter tout cela. Dire que c'est une loi de circonstance, est une critique trop facile et comme l'a dit notre collègue Abdou MANE, toutes les lois doivent être conçues pour s'adapter à l'évolution de la vie. Elle n'est pas figée et les circonstances exigent que l'on adapte la législation aux phénomènes réels et à la réalité. Je crois qu'il faut le faire sans complexe. Ce que nous aurions dû faire, c'est saluer plutôt cette volonté du gouvernement de reporter les élections pour nous permettre d'approfondir le dialogue démocratique et faire en sorte que tous ces pays soient mobilisés face aux dangers qui nous menacent et qu'ensemble, nous puissions mettre en place des dispositifs pour sauver notre pays. Je pense que ce que nous aurions dû souhaiter, c'est renforcer notre cohésion et notre unité nationale au lieu de parler de parti qui serait en ménopause et même mort. Je pense que ceci n'est pas responsable dans la situation actuelle. Maintenant, que dire à notre collègue Boubacar SALL ? Je vais dire deux mots seulement en Ouolof.

(Intervention en Ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

-----

Je donne la parole au dernier orateur inscrit Monsieur le Président Lamine DIACK.

MONSIEUR LAMINE DIACK  
-----

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Mes chers Collègues,

J'aurais pu renoncer à prendre la parole après l'intervention du Président Abdoulaye NIANE, mais je voudrais ajouter à nos débats, vis-à-vis des interventions que nous avons entendues aujourd'hui, que ces textes Monsieur le Ministre, nous allons les voter sans aucune mauvaise conscience. Nous le ferons parce que nous avons conscience de nos responsabilités particulières. Nous élus de la majorité, avons conscience d'avoir entrepris depuis très longtemps, une tâche très ardue dans cette partie de l'Afrique qu'on appelle le Sénégal. Celle-ci consiste à essayer d'acclimater une démocratie. Il faut donc jalousement l'entretenir, et non seulement faire face au problème difficile de la crise et des problèmes que vivent les sénégalais, mais être aussi à l'écoute de ceux qui ne sont pas avec nous, tout en ayant souvent des préoccupations que nous entendons, et auxquelles nous voulons contribuer à prendre en charge. C'est donc dans le processus de l'établissement d'une démocratie de plus en plus ancrée que s'inscrit ce texte. Les raisons profondes ont été dites par le Président Samba Laobé FALL, par le rapport lui-même et le Président Abdoulaye NIANG. Il n'y a pas mal de raisons qui font que nous puissions renvoyer les élections. Et en lisant le rapport présenté par la commission, on s'aperçoit qu'au cours des débats, les députés de la majorité ont posé des questions qui semblent essentielles et sur lesquelles le gouvernement a promis de réfléchir.

Tout à l'heure mon collègue Ousmane NDIAYE a parlé de la représentation de l'opposition pendant les élections de base. Et c'est au sein du groupe socialiste que des députés ont posé la question de savoir si, essayant d'ancrer la démocratie au Sénégal, nous devons nous contenter seulement de nous arrêter au niveau national. Est-ce que nous ne devrions pas au niveau des communautés rurales et des communes faire en sorte que plus de sénégalais viennent participer ? Ce ne sont pas seulement des instances de gestion mais aussi de participation. C'est dire

.../...

donc que nous avons conscience que cette démocratie doit être approfondie avec les uns et les autres. Que quelques uns maintenant ne digèrent pas ce qui se passe en soient arrivés à considérer qu'ils occupent seuls l'espace politique, que le Parti Socialiste n'existe plus etc, ils vont déchanter assez rapidement.

Nous n'atteindrons pas les échéances électorales très rapidement et ils se rendront compte que le Parti Socialiste existe très bien, il s'interroge et s'est remis en question. Vous le retrouverez constamment sur le terrain pour essayer démocratiquement de vous contrer, et faire en sorte aussi que cesse la sorte de tyrannie verbale qu'on essaie de faire régner dans ce pays. On semble penser qu'il suffit de vendre du verbe pour considérer qu'on est le plus fort. Je crois que cette phase on va la terminer. Il s'agit maintenant je crois, et quelqu'un l'a dit tout à l'heure, que très rapidement on se retrouve.

Rapidement nous allons renvoyer les élections municipales et rurales. Nous allons dans un an et demi voir ensemble qui est qui. Il y en a qui ont dit que les communes ne faisaient rien. Les problèmes de l'eau n'étaient pas réglés. Aucun problème n'était réglé. On espère les retrouver les ténors de ces partis, qui se considèrent maintenant comme les propriétaires légaux du Sénégal. On les retrouvera dans les confrontations que nous allons avoir dans un an. Ils accepteront de venir à la base, et de refaire la preuve que dans de petites ou grandes communes comme Dakar, ils sont majoritaires. (applaudissements) Donc tout est devant nous. Je crois que c'est notre ami le Président Boubacar SALL qui le disait tout à l'heure (expression en ouolof). Dans quelque temps on va être fixé là-dessus.

Je vous remercie Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Monsieur le Président

---

Monsieur le Ministre, je vous donne la parole pour répondre aux différents intervenants.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Députés,

Nous venons d'assister à quelques joutes oratoires qui, de mon point de vue, ont donné au débat, une tournure quelque peu politicienne. Je me contenterai de parler administration. Je pense que les questions qui ont été posées ou les allusions faites ont reçu amplement réponse de la part de ceux à qui elles s'adressaient.

Monsieur le député Momar LO a suggéré que la métaprofile de délai supplémentaire qui nous est accordé pour d'une part impliquer réellement les partis politiques dans la révision des liste électorales et deuxièmement mieux choisir le lieu des bureaux de vote soit revue. Je le remercie de sa suggestion, de son observation. Je ferai remarquer que les partis politiques sont impliqués, et largement, dans le processus électoral : de la révision jusqu'à la proclamation des élections en tout cas dans les bureaux de vote. Et cette implication est codifiée par le code électoral et largement explicitée. Ce qu'il demande évidemment, c'est que les partis politiques soient effectivement pris en charge par l'administration pour qu'ils puissent faire leur travail. Quand des élections se préparent, l'Etat dégage des moyens pour l'ensemble des opérations électorales : révision, impression des bulletins, et tous les frais qui sont induits par les opérations électorales. Je pense qu'il y a des choses que le code n'impose pas à l'administration. Il ne lui impose pas de transporter les représentants des partis lors de la procédure de recensement des voix électorales et de la révision des listes. Ce que le code demande, c'est que le sous-préfet ou l'autorité administrative travaille en étroite collaboration avec les partis politiques qui sont régulièrement informés, qui ont des prérogatives, peuvent les réclamer et doivent les assumer. Et nous avons toujours dit aux autorités administratives en ce qui concerne comme aux autorités municipales d'ailleurs, que l'information, la sensibilisation, l'implication des partis politiques étaient obligatoires. Maintenant une fois un calendrier -par exemple des révisions électorales- adopté, il appartient quand le sous-préfet n'a pas les moyens de faire déplacer tout le monde, à chacun de s'organiser pour être présent là où il doit être. Et là, je pense qu'il n'y a pas de subterfuge comme le disait Monsieur le député Laye Diop DIATTA. Les calendriers sont préparés à l'avance et connus. Il appartient à chacun de s'organiser pour être là. Cela dit, je retiens néanmoins votre observation et nous en tiendrons compte dans l'amélioration de notre

organisation, de notre processus de travail. Je retiens aussi votre observation pour le lieu des bureaux de vote. Vous dites que vous n'en demandez pas moins l'augmentation, qu'une meilleure ventilation. Je veux simplement souligner que l'année dernière, nous avons 3.500 bureaux de vote. Cela implique une logistique importante au plan de la sécurité, de l'administration et des distances. L'idéal aurait été que les bureaux de vote fussent dans toutes les localités, dans tous les villages. Malheureusement, vu l'état actuel de nos moyens, cela n'est pas possible, mais nous retenons que le souhait est formulé, et nous allons essayer de tendre à cela.

Monsieur le Président Ousmane Alioune NGOM a d'après les commentaires que nous avons tous entendus, traité d'abord le projet de loi de "circonstance". Si "circonstances" signifient ce que Messieurs les députés Abdou MANE et Samba Laobé FALL ont dit : nous avons étudié un contexte, une situation et l'étude de ces derniers nous conduit à proposer et à protéger pour mieux réussir ce que nous faisons, nous disons oui. Ces circonstances c'est quoi ? Mais ces "circonstances", effectivement dans le premier exposé des motifs nous parlions du Code électoral. Ce n'est pas fortuit, effectivement, il y a des gens qui réclament ici à tue-tête depuis plusieurs années une révision du Code électoral, et quand on leur a offert l'occasion ils disent non cela ne vaut rien. D'autres ici, réclament depuis plusieurs années, une réforme du fichier électoral mais quand l'occasion leur est donnée ils disent aussi non. Il faudrait, Monsieur le Président que l'on sache ce que les gens veulent. Ce projet a été préparé, nous avons trois objectifs ou trois motifs pour cela. Le premier effectivement, c'était le projet du Code électoral qui avait été réclamé par tout le monde, que Monsieur le Président de la République avait initié mais dont il a crû devoir différer l'examen. Le second objectif on nous réclame une refonte du fichier électoral, ce sont des choses qui ne sont pas simples. Quand on prépare des élections même sans tous ces réaménagements, il faut au minimum neuf mois entre le démarrage et le jour des élections. Pour celles de 1988, les opérations ont commencé au mois de juin 1987, pour la révision, la période de contentieux de traitement par l'informatique, d'édition des cartes, de leur transmission aux autorités administratives, de leur retrait ainsi de suite. Si on veut introduire là-dedans la notion de refonte totale du fichier électoral, c'est un délai supplémentaire qu'il nous faudra opérer. Si on avait voulu respecter les délais de novembre 1989 pour les élections municipales et rurales, c'est en février - mars 1988 qu'il nous aurait fallu, Monsieur le Président, nous y atteler.

Mais qu'est-ce qui s'est passé ? Vous avez tous été témoins de ce qui s'est passé. On nous a empêchés de travailler, on nous a empêchés de gouverner. On a voulu nous distraire, rendre ce pays ingouvernable et comme, l'a dit Monsieur le Président de la République, un gouvernement a été nommé pour gouverner,

une Assemblée élue pour légiférer, et c'est ce processus qu'on a voulu empêcher de se dérouler. Qu'on ne vienne pas nous raconter ici des choses qui finalement, n'ont rien à voir avec la réalité, ce que vous avez dit vis-à-vis du P.S. a reçu amples réponses de la part des députés de ce groupe. Moi, je m'en tiens aux choses actuelles, réelles, administratives et prouvables.

Nous avons besoin à l'heure qu'il fait, d'un délai d'un an pour pouvoir organiser dans les meilleures conditions des élections municipales et rurales. C'est la raison pour laquelle, avec les deux motifs mis dans le nouveau projet de loi et Messieurs les députés Samba Laobé FALL et Abdoulaye NIANG ont dit amplement les raisons pour lesquelles l'exposé des motifs a été changé, que je dirai que ce projet n'est pas de circonstances, Monsieur le Président. Je réponds à des préoccupations d'ordre technique, à une volonté de vouloir bien faire et de faire correctement ce travail.

Monsieur le député Laye Diop DIATTA dit que le projet va porter préjudice aux électeurs, je ne sais pas qui est mieux placé pour parler en leur nom. En tout cas, vous avez été élu, vous représentez un pourcentage comme d'autres du reste. Apparemment, la balance est de votre côté mais j'ai dit les raisons pour lesquelles nous proposons que les élections soient reportées. Ce ne sont pas des raisons de politique politicienne comme vous le croyez qui sont à l'origine de cela. Maintenant que vous parliez au nom des électeurs, je vous le concède car vous êtes un élu mais nous pouvons avoir et nous devons chercher d'autres échos pour savoir qui est plus représentatif que qui.

Les commissions de recensement, je pense vous avoir déjà répondu. Monsieur le député Abdoulaye FAYE s'est permis d'employer certains mots que je ne qualifierai pas de lui, je lui en laisse la responsabilité. Il dit que le projet intervient alors que les populations sont fatiguées de la gestion PS. Etant le Ministre de tutelle, je me sens largement concerné par cela. La gestion des Maires comme celle des présidents de conseils ruraux est dans des conditions difficiles, avec des besoins des populations qui s'accroissent, des populations exigeantes, impatientes et pas toujours imbues du sens civique parce que quand elles demandent des robinets, de l'électricité, elles refusent en même temps payer l'impôt, contrairement à leurs parents du monde rural. Ce minimum exigé des populations n'est pas fait souvent. Alors quand on représente ces populations et qu'on parle en leur nom, il faut aussi leur dire leurs devoirs, les inciter à faire ce qu'elles doivent faire, pour que les besoins dont vous avez parlé puissent être satisfaits. Ces derniers sont énormes en matière d'eau, de marchés et d'éducation. Ils ne peuvent être satisfaits qu'avec des moyens financiers. Vous avez les moyens de faire face à toutes ses préoccupations.

Monsieur le député Abdou MANE a, je crois répondu en ce qui le concerne et je pense qu'il l'a bien fait.

Monsieur le député Balla Moussa DAFPE a parlé du fonctionnement des commissions de révision des listes électorales, je lui fais la même réponse qu'à Monsieur le député Momar LO. Je pense qu'il faut; lors de ces opérations, que les partis politiques s'impliquent largement et quotidiennement pour d'abord, remplir leur devoir vis-à-vis du code électoral et de leurs mandants, mais aussi aider l'administration à mieux faire. C'est là aussi un aspect du contrôle que les partis politiques doivent opérer sur l'administration et ils ont là, je crois, une occasion très belle, de pouvoir jouer ce rôle. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Monsieur le député El Hadj Moustapha NIANG ni les propos de votre collègue Khalifa SALL.

Monsieur le député-maire Ousmane NDIAYE, a dit qu'il serait souhaitable que l'opposition soit représenté au niveau des collectivités décentralisées. Comme je l'ai dit en commission, et là encore comme l'a montré le Président Abdoulaye NIANG, beaucoup de questions auraient pu nous être évitées si certaines venaient en réunion de commission, mais cela est plutôt le problème de l'Assemblée. Je dis donc, à Monsieur Ousmane NDIAYE, comme je l'ai dit en commission, que c'est une question sur laquelle on est en train de réfléchir. La possibilité poussant toujours la démocratie dans le souci de l'approfondir et de faire en sorte que toutes les sensibilités puissent être représentées à tous les étages de notre système administratif, il n'est pas exclu qu'un système proportionnel puisse être réintroduit en matière de sélection locale et municipale. La question, on y réfléchit, une décision ferme n'a pas été prise, mais ce que je crois, c'est ce que j'ai dit en commission. Nous y avons pensé, nous y réfléchissons, nous avons même un projet, un scénario, mais pour le moment, ils n'ont pas été inclus, en tout cas ils n'ont pas été retenus au jour où je vous parle.

Monsieur le Président Samba Laobé FALL a tout à fait raison, ce n'est pas la première fois qu'on reporte des élections, qu'on proroge le mandat des conseillers ruraux et municipaux... Vous vous rappelez bien que la réforme régionale locale, a été faite par étape et des fois quand la période des élections ne coïncidait pas avec la fin du mandat de certains conseillers ruraux ou municipaux on abrégait le mandat de ces derniers. Donc ce n'est pas une nouveauté dans notre vie administrative que le mandat des conseillers ruraux et municipaux soit prorogé.

Monsieur le Président, Monsieur le député Boubacar SALL a parlé dans un oulof complexe mais je pense qu'il a peut-être reçu réponse de la part de Monsieur le député Abdoulaye NIANG, pour me permettre de ne pas commenter, car j'aurais fait dans un oulof peu profond.

Monsieur le Président Lamine DIACK aussi s'est contenté de répondre à ce qui a été dit de ce côté-ci de la salle, et je pense qu'il a bien fait.

Monsieur le Président voilà les réponses que je voulais apporter aux questions qui ont été posées.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

---

Je vous remercie Monsieur le Ministre.

La discussion générale est close.

Nous passons à l'examen de l'article unique du texte.

Monsieur le rapporteur vous avez la parole.

Monsieur Mékhessine CAMARA

---

ARTICLE UNIQUE : Le mandat des Conseillers municipaux et de Conseillers ruraux élus le 25 novembre 1984 est prorogé d'une année.

Monsieur le Président

---

Il n'y a pas d'observations sur l'article unique ?

Je mets aux voix l'article unique.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

- 11 -

#### SUSPENSION DE LA SEANCE

Monsieur le Président

---

Je propose à l'Assemblée de suspendre la séance et de la reprendre cet après-midi à 15 H. 30, pour examiner les projets de loi n° 16/89 - 17/89 - 23/89 - 26/89 et 20/89.

Il n'y a pas d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.